



CP 315.03 – Gestion des aéroports Cahier de revendications 2021-2022¹

1. Amélioration du pouvoir d'achat

- Augmentation maximale des salaires barémiques et effectifs avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021
- Enveloppe d'entreprise - Si, d'ici fin 2021, aucun accord n'a été conclu à ce sujet au niveau de l'entreprise, augmentation maximale des salaires à partir du 1^{er} janvier 2021 ;
- Concrétisation maximale de la prime corona
- Instauration d'un revenu minimum mensuel moyen brut garanti sectoriel de 2.300€/M ou 14/h sauf disposition plus favorable existante au niveau de l'entreprise ;

2. Prime de nuit

- Introduction d'une prime de nuit

3. Mobilité

- Introduction de frais de transport privé – domicile/lieu de travail
- Indemnité vélo égale au montant légal exonéré

4. Travail faisable

- Introduction d'un congé de rides
- Introduction d'un congé d'ancienneté
- Recommandation pour une meilleure application de la CCT 104

5. Régime de chômage avec complément d'entreprise et emplois fin de carrière (RCC)

- Souscription maximale à l'ensemble des CCT cadres du CNT
- Introduction d'un régime de disponibilité pour tous les travailleurs statutaires appartenant à la PC 315.03 à partir de l'âge de 57 ans pour les travailleurs opérationnels et de 58 ans pour les travailleurs administratifs

6. Crédit-temps et emplois de fin de carrière

- Souscription maximale à l'ensemble des CCT cadres du CNT en matière de fin de carrière
- Droit sectoriel maximal pour le crédit-temps avec motifs (8 ans, soins palliatifs, assistance médicale ou formation) : temps-plein ou à mi-temps, 51/36 mois et assouplissement du seuil (exclusion >50 ans)

7. Actions et mesures de soutien

- Actions et mesures concrètes de soutien pour les fins de carrière, les groupes à risque, le tutorat.

8. Formation

- Instauration le droit individuel à la formation à 5 jours par an et par travailleur

9. Formation syndicale

¹ *Sauf disposition(s) plus favorable(s) en entreprise.